



## ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**Dans le cadre des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger, deux tables rondes ont été organisées le vendredi 4 juillet 2025 au Sénat.**

À cette occasion, Madame Bérangère EL ANBASSI, vice-présidente de *Français du monde – ADFE*, est intervenue en qualité de représentante de l'association au sein de la Commission nationale des bourses scolaires (CNB).

Par ailleurs, Monsieur Jaime PEYPOCH, secrétaire général de *Français du monde – ADFE*, a pris la parole afin de présenter la position de l'association en matière d'école inclusive, en mettant en exergue l'importance d'un accès équitable et adapté à l'éducation pour l'ensemble des élèves, indépendamment de leur parcours ou de leurs besoins spécifiques.

Les interventions de Madame EL ANBASSI et de Monsieur PEYPOCH ont ainsi permis de formaliser la position de l'association sur ces enjeux, contribuant à la réflexion collective sur la protection sociale et l'accès à l'éducation des Français établis hors de France.

### Liens utiles :

- <https://francais-du-monde.org/2025/07/09/tables-rondes-un-enseignement-accessible-a-tous-les-francais-de-letranger/>
- <https://francais-du-monde.org/2025/08/26/rapport-dactivites-2024-2025-de-francais-du-monde-adfe/>

---

## Table ronde 1 : Aides à la scolarité

### Intervention de Bérangère EL ANBASSI, Vice-présidente de *Français du monde – ADFE* :

*« Je remercie les organisateurs de cette table ronde d'avoir invité l'association Français du monde-adfe que je représente aujourd'hui, qui est et a toujours été un acteur incontournable dans le domaine de l'Enseignement Français à l'Étranger (EFE).*

*Je propose de vous exposer ce qui me semble être les 2 axes essentiels de l'accessibilité de l'EFE aux enfants français.*

- ⇒ *Accessibilité en nombre de places disponibles*
- ⇒ *Accessibilité financière*

### ***I – Sur les places disponibles***

*La France a grâce à ce réseau EFE, une opportunité de « soft-power » ou de rayonnement, si peu reconnue par nos dirigeants politiques que cela en devient pathétique.*



## **ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

*La question de l'accès aux établissements des enfants de la classe moyenne se pose. Avec plus de 40 % d'augmentation en moyenne des frais de scolarité dans le réseau, une augmentation du nombre d'élèves et d'établissements et une enveloppe financière des bourses en stagnation, l'équation est évidente. Le reste à charge de ceux qui ne sont pas boursiers à 100 % est en augmentation permanente. Cela se répercute sur les nouvelles inscriptions dans le réseau au Maroc par exemple ; les parents retardent l'inscription des enfants à l'école française jugée trop chère.*

*La scolarisation des enfants des pays d'accueil (Marocains, Vietnamiens, Chinois etc ), crée des liens entre les pays, des liens institutionnels, affectifs et pour finir économiques mais aussi une appétence pour la culture de l'autre et ceci dans les 2 sens.*

*Quoi de plus valorisant pour un système d'enseignement qui se voudrait international ?*

*Mais n'ayant que quelques minutes, je voudrais centrer mon propos sur l'accessibilité financière. A partir du moment où l'objectif est de scolariser tous les enfants français, nous avons le devoir de veiller à notre système des bourses scolaires qui permet un accès à l'EFE aux familles modestes mais aussi aux familles à revenus intermédiaires afin de garantir une équité et une justice sociale.*

### **II – Sur l'accessibilité financière**

*Oui, l'EFE coûte cher mais pas plus que l'Éducation Nationale en France, et c'est sans compter sur les familles qui en assurent les charges à hauteur de 50 % en moyenne. Rappelons quelques chiffres estimatifs, 450 millions d'euros de subvention à l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger), 110 à 110 millions d'euros pour l'enveloppe des bourses scolaires contre 2,5 milliards d'euros payés par les parents d'élèves en frais de scolarité.*

*Il est impératif de financer en partie les études des Français de l'Étranger pour, d'une part ne pas rompre le lien avec la France et d'autre part, conserver une certaine mixité sociale dans nos établissements.*

*Ce devoir de solidarité c'est à l'État d'y répondre sous la forme des bourses scolaires sous critères sociaux.*

*Je salue la présence d'Hélène Conway-Mouret, Sénatrice représentant les Français établis hors de France, qui en 2014, alors Ministre des Français de l'étranger sous la Présidence de F. HOLLANDE, avait réformé le système des bourses scolaires permettant ainsi aux familles à revenus intermédiaires d'accéder à des quotités de bourse allégeant d'autant le reste à charge des frais de scolarité.*

*Mais l'esprit de cette réforme n'est plus là, la baisse annoncée du budget pour 2025, l'augmentation des frais de scolarité, une application **rigoriste** et non **rigoureuse** des instructions générales des bourses et un excès de zèle de certains postes consulaires avec une chasse aux fraudeurs sociaux comme si leur note de service en dépendait, tout cela fait que cette réforme est maintenant obsolète.*



## **ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

*Les instructions sur la méthode de traitement des demandes de bourses sont lacunaires notamment il y a une politique du soupçon et du doute qui ne profite jamais à l'intérêt des enfants et qui n'évalue pas assez précisément le reste à charge.*

### **III – Que propose l'association Français du monde – ADFE ?**

*Tout d'abord, elle soutient la proposition de loi N°1517 déposée en date du 4 juin 2025 par Karim BEN CHEIKH et Eléonore CAROIT, députés des Français de l'Étranger. Et en particulier les articles 13 et 14 de cette proposition de loi. Avant tout et nous en sommes convaincus, c'est la notion de reste à charge qui est la plus importante pour bien cibler les attributions de bourses. Cette notion doit apparaître tout au long de l'étude des dossiers.*

*Français du monde - ADFE défend le principe du droit d'accès inconditionnel pour les élèves français dans le réseau AEFÉ et demande que les conditions d'octroi des bourses scolaires soient définies par décret afin d'être opposables à l'administration.*

*De nombreuses fois le Tribunal Administratif donne raison aux plaignants.*

*Enfin, nous constatons trop de différences dans l'instruction des demandes de bourses d'un poste à l'autre et même au sein d'un même pays (le Maroc, par exemple que je connais bien). Pour avoir siégé en CLB et en CNB depuis de nombreuses années, je peux vous assurer que les différences de traitement existent entraînant des variations de quotités incompréhensibles et injustes. Les instructions sont sujettes à interprétation en fonction de l'agent consulaire en charge des bourses ou des instructions du chef du service social ou du Consul Général.*

### **IV - Donc que faire en pratique dans un premier temps ? Quelles sont les priorités immédiates ?**

- 1) - *Refonte des instructions générales des bourses scolaires avec la création d'un Groupe de Travail dédié en priorisant clairement l'intérêt de l'enfant. Ces bourses sont avant tout un investissement dans la scolarité de l'enfant, ne l'oublions pas. Et pour rappel, ces bourses sont versées directement aux établissements et non à la famille.*
- 2) - *Dans ces instructions, faire apparaître clairement le reste à charge payés par les parents à communiquer aux membres des Conseils consulaires en formation bourses scolaires.*
- 3) - *Création de commissions d'harmonisations des pratiques au sein d'un même pays où existent plusieurs consulats ou au sein d'une même zone géographique.*
- 4) - *Dans les établissements scolaires : améliorer la communication aux familles lors de l'inscription, à l'occasion des réunions de rentrée. Organiser une réunion spéciale bourse au*



## ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

début de chaque campagne boursière animée par Conseillers des Français de l'Étranger, les associations Français du monde - ADFE, Union des Français de l'Étranger (UFE) et les associations de parents d'élèves.

- 5) - Repérer le plus vite possible les difficultés de paiement des familles françaises (dès la fin du premier trimestre si possible).
- 6) - Dans les consulats, privilégier l'accueil en présentiel, diriger les familles en difficulté vers les associations et les Conseillers des Français de l'Étranger.

En conclusion, il faut faciliter l'accessibilité des familles françaises à l'EFE par une politique volontariste des bourses scolaires. **C'est un choix politique avant tout.** Le gouvernement veut-il un EFE fort et attractif permettant le développement de sa diplomatie d'influence ?

La question ne se pose pas en d'autres termes ! »

## Table ronde 2 : École inclusive

### Intervention de Jaime PEYPOCH, Secrétaire général de Français du monde – ADFE :

« Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs de la table ronde et des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger pour leur invitation et pour me permettre de prendre la parole sur un point aussi essentiel que celui du rôle des AESH.

Si l'inclusion est un principe fondateur de notre réseau éducatif, alors il est de notre responsabilité collective d'en garantir l'application concrète, cohérente et équitable.

Le réseau AEFÉ peut être fier de porter ce principe, et je salue ici la présence de Mesdames Dutertre, Rauscher et Peter, membres de l'OBEP, sur qui nous savons pouvoir compter. Le réseau permet à des centaines d'enfants, partout dans le monde, de suivre une scolarité normale, en bénéficiant d'un accompagnement humain.

Cet accompagnement, assuré par les AESH, favorise l'intégration en classe, les liens sociaux et l'appartenance à une communauté éducative. C'est un enjeu essentiel.

Pourtant, ce principe est aujourd'hui affaibli. La récente condition imposée d'un taux d'incapacité supérieur à 50 % pour bénéficier d'un accompagnement financé par l'AEFE exclut de fait de nombreux enfants. Ce sont des dizaines de familles, souvent issues des classes moyennes ou modestes, qui se retrouvent à devoir faire des sacrifices financiers considérables – quand elles le peuvent – pour que leurs enfants soient accompagnés dignement.

Cette mesure, à défaut d'être juste, est une entorse grave au principe d'inclusion. Nous remettons en cause le bien-fondé de cette mesure, qui ne s'appuie sur aucun texte. Elle est vécue par les familles



## **ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

*et les associations comme une simple mesure d'ajustement comptable. Nous réclamons un moratoire quant à son application afin de laisser aux familles le temps de s'adapter.*

*Il faut également parler des AESH eux-mêmes.*

*Ces professionnels ne bénéficient souvent d'aucun statut clair, d'aucune protection juridique sérieuse. Ce sont des personnels employés directement par les familles, sans cadre salarial défini, sans formation, sans reconnaissance institutionnelle.*

*Les conventions tripartites signées entre familles, établissements et AESH ne reposent sur aucune législation en vigueur et laissent tout le monde – familles, écoles, AESH – dans une zone grise juridique.*

*Il est temps de considérer les AESH pour ce qu'ils sont réellement : des acteurs éducatifs à part entière, qui doivent être formés, reconnus et intégrés dans le fonctionnement des établissements.*

*Nous demandons depuis longtemps une formation de qualité, certifiante, financée par la contribution des établissements scolaires à l'AEFE pour la formation continue, et dans le cadre des Instituts Régionaux de Formation.*

*Une formation qui permette à ces accompagnants de comprendre les besoins spécifiques des élèves qu'ils soutiennent, de s'intégrer harmonieusement dans les dynamiques pédagogiques de l'établissement et de professionnaliser leurs compétences dans l'intérêt des élèves et des écoles.*

*Autre point essentiel : l'absence totale de planification dans le versement des aides.*

*Comment peut-on demander à une famille et à un AESH de signer une convention en septembre, quand le montant de l'aide et le taux horaire ne sont connus qu'en mars ou avril, avec des différentiels considérables d'une année sur l'autre ?*

*Dans ces conditions, il est impossible d'évaluer correctement le salaire d'un AESH, pour les familles comme pour les établissements, qui font parfois des avances sur salaire.*

*Les aides attendues depuis la rentrée de septembre 2024 viennent juste d'être versées en juin 2025. Ce décalage est inacceptable. Il crée de l'insécurité pour les familles et de la précarité pour les AESH.*

*Enfin, il faut donner aux établissements les moyens de recruter directement les AESH, de constituer ainsi un vivier de professionnels formés et stables, pérennisant la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.*

*Ce serait un gage de lisibilité pour les familles, un levier d'attractivité pour les écoles du réseau, et une marque différenciante forte par rapport aux autres systèmes éducatifs internationaux.*

*L'exemple que Français du monde et les APE locales ont initié au Vietnam en 2022 avec la cellule psychologique jeunesse, aujourd'hui cofinancée et mutualisée par les établissements, en est la*



## **ASSISES DE LA PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

*preuve : quand les écoles prennent en main ces sujets, les résultats sont là. Et personne ne veut revenir en arrière.*

*Je profite de cette occasion pour saluer Madame la Sénatrice Mathilde Ollivier, marraine de nos projets pour les AESH, Juliette Catteaux notre référente au Vietnam ainsi que Madame Corinne Truffier de la FAPEE, avec qui nous avons initié des stages de formation gratuits pour les AESH au Vietnam.*

*Nous avons donc collectivement tout à gagner à bâtir un système inclusif, structuré, juste, transparent et respectueux des familles comme des AESH. C'est pourquoi nous soutenons la proposition de loi visant à « renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », déposée par le sénateur Yan Chantrel.*

*C'est non seulement un devoir moral, mais aussi un atout stratégique pour le rayonnement du réseau AEFE. »*